



8 MAI BERLIET-RENAULT UNE PART D'HISTOIRE

Un héritage qui mérite réflexion et débats.

Berliet et Renault sont reconnus pour leur clairvoyance technique et commerciale, mais aussi pour des actes indélébiles de collaboration avec l'Allemagne nazie et d'enrichissement patronal alors que la France est martyrisée.

Au début du siècle, Marius Berliet, Louis Renault font partie des petits entrepreneurs éclairés qui sauront saisir l'essor technologique métallurgique de cette époque pour bâtir rapidement leurs empires industriels sur la sueur mais aussi les souffrances de milliers de femmes et d'hommes qu'ils emploient. Méritent-ils que dans l'entreprise leurs héritiers glorifient à nouveau leurs bustes et réécrivent des livres d'histoire occultant ou déformant leur attitude infâmante pendant l'occupation ? Les salariés doivent s'informer. Nous vous proposons ci-dessous les extraits d'un ouvrage publié en 1991 conçu par journaliste, historien, économiste, syndicalistes connaisseurs de l'histoire de Berliet aujourd'hui Renault Trucks, extraits incomplets destinés à aiguïser votre curiosité.

Extraits du livre LE MONDE DU POIDS LOURD Les travailleurs de Berliet-RVI Vénissieux 1915-1991 Georges LEPRINCE (messidor)

1936 MARS-AVRIL AVANT JUIN

"Chez Berliet, tout commence en mars. L'origine du conflit tient à ce que l'usine, qui manque de main d'œuvre qualifiée, embauche à l'outillage des professionnels à des salaires supérieurs à ceux des « anciens ». A l'atelier BC3, qui compte beaucoup d'ouvriers qualifiés (tôliers, carrossiers, outilleurs) la CGTU s'était revivifiée en 1934 sous l'impulsion de communistes ou proches (...). Les « anciens » de l'outillage réclament la parité des salaires. Réponse de la direction : quarante licenciements ! Les outilleurs ripostent par la grève le 16 mars (...) Souvenir de Gustave Champlet : « ...C'était formidable, à mesure qu'on arrivait les machines stoppaient et tous les ouvriers nous suivaient. Le lendemain toute l'usine était en grève. Nous voulions en finir avec le bain [...], nous étions traités comme des bêtes, ça ne pouvait plus durer. Nous étions des hommes et nous allions nous battre contre ces

boureaux(...) ». Le conflit va durer quarante et un jours(...). Mais Marius Berliet est resté l'« inflexible » : jusqu'à refuser les conseils d'arbitrage du président du conseil Albert Sarrault, qui craint la « contagion » du mouvement. La grève s'essouffle. (...) La reprise a eu lieu le 24 avril. Combat pour une défaite ? Pas tant que ça : le patron ne fait plus peur comme dans le passé. (...) Comme l'écrit Gérard Declas : « Ce (second) conflit marque un tournant dans l'histoire sociale de l'entreprise ». Adhésions en masse au parti communiste, à la CGT, dont les candidats triomphent aux élections de délégués (...). C'est semble-t-il, le début d'une constante que l'on retrouvera dans presque tous les conflits chez Berliet y compris aujourd'hui (...) vu les pratiques de répression patronale (flicage, lock-out, licenciements), les luttes « pour le bifteck » se doubleront toujours de luttes pour les libertés. "

ECROUS DE 4 DANS LES CYLINDRES

"La plupart des chercheurs font remonter les premiers actes de résistance chez Berliet à la grande grève du 14 octobre 1942 contre les réquisitions du travail. Il est vrai que, dans les premiers temps, les organisations ouvrières démantelées, beaucoup de leurs responsables arrêtés, il y en eut peu. Pourtant la résistance se manifesta en 1941-1942 sous forme de sabotage de matériel destiné à la Wehrmacht. Madame P..., âgée aujourd'hui de quatre-vingt-trois ans, catholique active, qui travailla de 1939 à 1948 dans l'usine de Montplaisir, nous raconte : « Il y

avait dans les rayons de petites pièces anciennes qui ne servaient plus, notamment des écrous de 4 et des rondelles. J'en mettais dans mes poches de blouse, et les laissais tomber dans les moteurs prêts à partir... Je n'appartenais à aucun groupe, c'était ma résistance personnelle. »(...)

Des syndicats de la CGT « officielle » (la seule autorisée, mais dans le Rhône elle s'honora en restant du côté national, souvent en relation avec la CGT clandestine) pratiquèrent le sabotage, le freinage de la production. Témoignage de Lucien

Thomasset, alors âgé de dix-sept ans : « Le 1^{er} octobre 1942 à Vénissieux avec deux autres collègues Mégias et Torrente, un pilonnier comme moi et un estampeur, on s'était réunis, et nous voilà partis à distribuer des tracts pour essayer d'arrêter quelques heures, avec la forge, l'atelier contigu de carrosserie. Nous étions jeunes, peu conscients du danger. Qui nous dénonça ? Les vigiles de Cointe (le chef des gardes de l'usine et chef milicien fusillé en 1946) arrivèrent, nous

emmenèrent aux bureaux. Nous fûmes livrés à la police, puis emprisonnés au camp de Saint-Sulpice-La-Pointe dans le Tarn : un vrai camp de concentration, avec des barbelés. Ce camp fut dissous en 1943. Mégias fut dirigé sur un camp de jeunesse disciplinaire, Torrente déporté en Allemagne, il y mourut. Quant à moi, je fus libéré comme fils d'un mort de la guerre de 14-18, assigné en résidence surveillée. »

INEDIT L'EXPERIENCE D'AUTOGESTION 1944-1948. LA PERIODE DE GESTION OUVRIERE

En 1944, L'usine Berliet est en partie détruite à la suite des bombardements. A la libération, Paul Berliet est emprisonné et l'entreprise est mise sous séquestre en attente de nationalisation. Une formidable expérience commence : L'autogestion ouvrière. Le personnel travaille 7/7 sans salaire pour remonter l'usine. Ils commencent par la fonderie, puis la forge, et petit à petit ils remettent en marche l'usine et reprennent la production. Marcel Mosnier, trente-huit ans, ingénieur commercial s'entoure d'un comité de direction de quatre membres et définit clairement l'objectif : « il

n'est pas produit dans un but de profit, il ne sera plus pratiqué d'exploitation sordide des travailleurs, nous fabriquerons pour satisfaire les besoins urgents du pays (...) »

Cette gestion ouvrière prendra fin en 1948 pour des raisons essentiellement politiques (grève d'une centaine de cadres pour le retour de Paul Berliet, sabotages ...). *Nous vous invitons à découvrir cette période à travers les ouvrages qui s'y réfèrent et aussi à travers un reportage diffusé en mars sur France Inter.*

http://www.la-bas.org/article.php?id_article=2732

BERLIET ET COLLABORATION

"L'éclatement de la guerre de 1939 est d'abord l'objet d'un « divorce avec l'Etat » (G. Declas). Marius Berliet refuse au ministre de l'armement Raoul Dautry de fabriquer des obus pour l'armée (française), au prétexte de la vétusté de son matériel de production (...) Vive réaction du gouvernement Daladier, qui réquisitionne l'usine le 30 septembre (...) Pas pour très longtemps puisque, le 19 juin 1940, l'usine occupée par la Wehrmacht, il y rentre aux côtés de l'oberst Thoesnissen (colonel de l'armée allemande). Marius a alors soixante-quatorze ans. Ses affaires, à défaut d'obus, ne marchent pas mal (...).

La collaboration de Berliet revêtra trois formes essentielles

-Le « jumelage » avec l'usine Büssing-NAG de Brunswick, avec l'envoi de « requis du travail », avant même l'institution en 1943 du STO (Service du Travail Obligatoire) (...)

-La fabrication pour la Wehrmacht de camions porte-chars (...). Entre 1940 et 1944, 2389 véhicules seront livrés à l'Allemagne (...). Le pourcentage du chiffre d'affaire n'en sera pas moins de 25% en 1942, de 58,3% en 1943.

-La délation des opposants, des résistants.

Ajoutons que Marius Berliet sera actionnaire de la société d'édition proallemande « inter-France ».

Des quatre fils de Marius, Paul devient chef de fabrication, Jean chef du personnel, Maurice et Henri seront (pendant dix mois) priés d'aller encadrer les requis Büssing-NAG (du travail obligatoire) (...).

En mars 1944, un conseil de famille refuse le sabotage des chaînes travaillant pour la Wehrmacht. Ce qui provoquera, le 4 mai suivant, un bombardement dévastateur (...).

Les bénéfices de guerre des Berliet sous l'occupation furent estimés à 1400 millions de francs.

Le 8 juin 1946, Marius et Paul Berliet sont condamnés à 5 ans de réclusion et à la « dégradation nationale à vie », Jean à cinq ans de prison, les uns et les autres à la confiscation de leurs biens. Verdict jugé si timoré dans l'entreprise qu'il sera salué par un débrayage de protestation. "